LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

SIXIEME ANNEE. — N° 173

VENDREDI 22 JUIN 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

Prochainement

nous commencerons la publication d'un nouveau roman dû à la plume d'un de nos meilleurs écrivains contemporains.

L'Election de Douai

Nous avons, à diverses reprises, entretenu nos lecteurs de l'élection qui doit avoir lieu dans la deuxième circonscription de Douai, en remplacement de M. des Rotours, décédé.

C'est dimanche prochain qu'aura lieu le scrutin pour cette élection.

Pécuniairement épuisé par l'effort considérable qu'il a dû donner aux récentes élections municipales, le Parti Ouvrier Français a décidé de ne pas entrer directement en lutte.

Mais les scrutins précédents témoignent, ainsi que nous avons été amené à le démontrer, que le Parti Ouvrier représente une force incontestable dans l'ancien fief de M. des Rotours.

Le Parti Ouvrier, dès lors, ne peut pas, quelque grande que soit sa pénurie de ressources, se désintéresser de la bataille ; en tout cas, notre devoir, à nous, est de renseigner nos amis aussi exactement que nos sources d'informations nous le permettent.

Nous allons donc dire aussi clairement que possible dans quelles conditions se présente le scrutin.

Jusqu'à présent, nous ne connaissons que deux candidatures : celle de M. Cardon et celle de M. Dumont.

M. Cardon, premier candidat en date, s'est d'abord révélé d'un républicanisme plutôt tiède. Cependant, quelque *orange* qu'en fût le jus, il s'est laissé aller, en séance de la Ligue républicaine d'Orchies, à des déclarations qui sont assurément loin de représenter nos exigences mais très nettement ministérielles et anti-cléricales.

Ces déclarations, à vrai dire, ont été purement verbales ; mais nous les avons reproduites et soulignées. Or, comme jusqu'ailleurs elles n'ont pas été démenties, nous sommes fondé à les tenir pour authentiques.

En somme, si M. Cardon est élu, il pourra se dire soutenu par un cabinet Waldeck-Rousseau et de ne pas avoir à craindre ces coups de force qui menacent notre démocratie parlementaire et militaire. De plus, il sera le partisan de l'article 7.

M. Dumont, lui, se présente comme un républicain socialiste, plus avancé que M. Cardon, la sympathie de M. des Rotours.

Nous ne connaissons pas plus M. Dumont que nous ne connaissons M. Cardon. Mais, si les renseignements que nous avons pu recueillir sur le compte de ce dernier le représentent comme un homme sûr, M. Dumont dit :

« Si je suis élu, je voterai contre le Traité de Versailles, lors qu'ils auront pour obtenir la République un nacre [illegible] ».

Il a, d'ailleurs, un esprit *frondeur* [illegible].

Il demande aussi avec non moins [illegible] toutes les réformes réclamées [illegible] par la démocratie [illegible].

[illegible] il sera le vrai [illegible] ?

La [illegible] au service militaire ; [illegible] des caisses de retraite [illegible] des travailleurs des villes et des campagnes.

Le développement des libertés syndicales et l'extension des pouvoirs pour les fédérations des syndicats.

Le stage de scolarité, obligatoire pour tous les fonctionnaires.

Il est incontestable que M. Dumont est autrement précis que M. Cardon, mais il n'est pas moins certain que son programme, pas plus que celui de M. Cardon, ne nous donne satisfaction.

M. Dumont nous dit bien qu'en aucun cas, il ne se désintéressera des questions sociales ; que le travail a droit à moins de charges et à plus de sécurité, qu'il examinera « avec bienveillance » les revendications des syndicats ouvriers... Ce sont là d'excellentes intentions, évidemment, mais les travailleurs qui sont payés pour se méfier, seraient fondés à répondre à M. Dumont que l'Enfer capitaliste en a été pavé de ces intentions-là et que, pourtant, il est toujours resté un Enfer !

Nous regrettons que M. Dumont, dont on nous a vanté la foi républicaine et socialiste et en la loyauté duquel nous n'avons aucune raison de ne pas croire, se soit enfermé dans les formules d'un vague à satisfaire M. Cardon lui-même.

Ce n'est pas ce langage que tinrent aux électeurs de la deuxième circonscription de Douai, Devraigne en 1897 et François en 1898, sans se soucier autrement du résultat, nos deux porte-drapeau affirmèrent alors hautement qu'il était de paix sociale possible *en dehors de l'expropriation politique* et économique de la classe capitaliste et l'appropriation sociale de tous les moyens de production.

Mais Devraigne et François parlaient au nom du Parti socialiste : MM. Dumont et Cardon agissent pour leur compte. Cela se sent, cela se devine et leur attitude nous trouble d'autant plus que, jusqu'à présent, le parti réactionnaire, pourtant si bien outillé et si puissant dans la deuxième circonscription de Douai, est demeuré dans une expectative qui autorise toutes les hypothèses.

Nous avons dit, dans un précédent article, la *force d'action matérielle et morale, et les prétentions ambitieuses des héritiers de feu M. le député des Rotours.*

Comment se fait-il que, disposant de cette force depuis trente ans accumulée, que n'ayant renoncé à aucune de ses ambitions, la famille des Rotours paraisse se désintéresser d'une lutte où son prestige est en lutte ? Serait-ce que n'ayant pu produire un candidat dont la sa dévotion, avant le premier tour de scrutin, elle attendrait les quinze jours du ballottage pour jeter son or dans la balance électorale ?

Nous nous refusons à cette hypothèse, car nous nous refusons de supposer que le parti réactionnaire ne voudrait pas paraître sur l'espoir de faire un prisonnier de M. Dumont, et même de M. Cardon...

Si donc notre hypothèse est fondée, nous assisterons dimanche prochain au spectacle d'une élection incertaine, [illegible] d'un nombre suffisant de voiles [illegible] à l'élimination, au ballottage, du candidat républicain le moins [illegible] à la naissance d'une candidature réactionnaire...

Nous ne savons si MM. Dumont et Cardon ont envisagé cette éventualité. Elle mérite de fixer leur attention et celle de leurs partisans respectifs.

Au surplus, qu'ils lisent l'un et l'autre, les « entre-lignes » de l'articulet que la *Dépêche* d'hier consacre à leur rivalité et dont le machiavélisme crève les yeux. Ils comprendront sans doute alors pourquoi, malgré que leurs programmes respectifs ne répondent pas à nos aspirations, nous leur conseillons de veiller autour du drapeau républicain que chacun d'eux prétend défendre et qui aurait triomphé plus sûrement si, au lieu de faire de la diplomatie, — pour ne pas dire de la « roublardise » — électorale, ils avaient l'un et l'autre hautement confessé leurs opinions.

Quant à nous, qui n'avons jamais su ce que c'était que de nager entre deux eaux, qui sommes le serviteur d'un parti et non point le porte-plume bénévole de telle ou telle personnalité, nous assisterons, spectateur tranquille et impartial, à l'engagement de dimanche.

Cette déclaration suffira-t-elle à démontrer à la *Dépêche* que nous ne sommes pas plus lié à la fortune de M. Cardon qu'à l'honorable pauvreté de M. Dumont ? Nous l'espérons !

En tout cas, nous donnons à notre clérical et malin confrère l'assurance que, si au lieu d'être circonscrite entre deux hommes qui se réclament à peu près des mêmes principes, la lutte doit s'engager, passé dimanche, dans la deuxième circonscription de Douai, entre un démocrate et un conservateur, nous saurons aller où nous appellera le devoir républicain.

G. SIAUVE-EVAUSY.

La Révision de la Constitution

On sait que dans une pâle éclipse séance la commission de revision des lois constitutionnelles avant invité le président du Conseil à venir devant elle pour exposer dans du gouvernement sur les propositions dont elle est saisie.

M. Waldeck-Rousseau s'est rendu hier après-midi à cette convocation et, sans entrer dans l'examen au fond des propositions, s'est borné à faire une déclaration de principe dont voici le sens :

Suivant le président du Conseil, une revision de la Constitution évidemment opportune, [illegible] et [illegible] de l'opinion républicaine sur l'urgence de cette mesure et les points sur lesquels elle doit porter. M. Waldeck-Rousseau estime que, « intellectuellement, l'on se préoccupe plus de faire respecter la Constitution que de la modifier et l'œuvre de défense républicaine est assez vaste et assez difficile à conduire à bien, pour qu'il soit pour le moins inutile de la compliquer au risque de la compromettre. »

Le gouvernement est donc opposé à la révision de la Constitution.

Echos & Nouvelles

Le Tribunal de Lille, [illegible] Prusse-Orientale, est saisi de la plainte d'une femme [illegible] qui [illegible] propriétaire... pour un baiser !

Il y a quatre ans, le propriétaire en question se trouvant avec [illegible] amis dans un [illegible] de la commune, le propriétaire, qui était [illegible] M. [illegible] enfant, « voulez-vous me donner un baiser ? » [illegible] envoyé promener [illegible].

[illegible] qu'aujourd'hui [illegible] la [illegible] laissait [illegible], il lui paierait [illegible] mar [illegible] cent vingt francs. La jeune fille [illegible] le propriétaire l'embrassa [illegible].

Aujourd'hui la jeune fille a accompli sa vingt-[illegible] et elle exige du propriétaire la somme promise.

— o —

Un cultivateur de l'arrondissement de Lot, M. Boulby, possède dans sa basse-cour une poule [illegible] on en voit peu.

Après une laborieuse gestation qui n'a pas duré moins de trois jours consécutifs, cet intéressant volatile — c'est la poule que je veux dire — a pondu des œufs dont le volume respectable atteint celui d'une poire duchesse. En outre, chaque œuf en renferme un autre, parfaitement constitué et libre dans la première coquille.

Après la poule aux œufs d'or, voici donc la poule aux œufs doubles. Mais celle-ci n'est pas du domaine du rêve.

CHRONIQUE
POUR LES TUBERCULEUX

On s'préoccupe beaucoup actuellement, dans l'public, dans la presse et même dans les assemblées délibérantes, de la tuberculose, cette affection terrible qui fauche tant d'existences, surtout dans les rangs des travailleurs.

Dimanche prochain, à Lille, à l'occasion des fêtes de la Mutualité ouvrière, de dévoués quêteurs se multiplieront sur tous les points de la Ville, afin de recueillir le plus possible de gros sous au profit de la Ligue du Nord contre la tuberculose, dont le but, comme on le sait, « est de créer un ou plusieurs sanatoriums pour phtisiques et de décider la municipalité à organiser des dispensaires où l'ouvrier de chaque atelier, de chaque usine, puisse trouver constamment les soins et les secours que réclame son état. »

Certes, ce but est excellent et nous applaudissons de tout cœur à la généreuse initiative des organisateurs de cette œuvre humanitaire et au loua le dévouement des zélés collecteurs pour la Ligue du Nord contre la tuberculose.

Mais cela est insuffisant ; il faut obliger les pouvoirs publics à entrer résolument dans la voie indiquée et les forcer la main, s'il est nécessaire, en créant un mouvement d'opinion en faveur de ces institutions de haute nécessité qui peuvent sauver de la mort des milliers de personnes.

Il faut, pour cela, dire au public la gravité du mal qui nous menace tous. Dire comment il est de l'intérêt de chacun de se prémunir contre l'infection qui peut frapper l'homme le mieux portant, car, il faut qu'on le sache, la tuberculose ne résulte pas, ainsi qu'on le croit généralement, d'un rhume négligé, ou, la tuberculose est une maladie contagieuse, se transmettant par l'air respiré, par les aliments que l'on absorbe.

C'est le caractère contagieux du fléau qui amène la contamination et la disparition de familles entières.

Il n'y a pas de beau, je ne exagère rien. Sait-on qu'en Europe seulement, la tuberculose fait annuellement un million de victimes.

[illegible] dans toutes les villes manufacturières du Nord, — écrivait dernièrement le docteur Calmette, dans un appel paru dans ce journal — elle cause à peu près le quart du total des décès. Elle frappe surtout les jeunes gens dans la force de l'âge de 20 à 40 ans, c'est-à-dire à l'époque de la vie où l'homme est le plus utile à la société et à sa famille. »

M. le docteur Janssens, chef du bureau d'hygiène de Bruxelles, a établi qu'en cette ville, la phtisie pulmonaire a causé, durant les trente dernières années, une moyenne annuelle de 2.000 décès, c'est-à-dire, plus du cinquième des décès de la capitale, tandis que les maladies infectieuses (variole, rougeole, scarlatine, fièvre typhoïde, croup et diphtérie, coqueluche et choléra) n'ont occasionné ensemble que le neuvième de la mortalité générale.

Ces quelques chiffres ne disent-ils pas que des mesures s'imposent qu'il est urgent d'enrayer le mal ?

Il faut faire connaître au public les mesures d'hygiène propres à enrayer les progrès du mal. Il faut prendre pour les enfants atteints des soins spéciaux, les isoler, les guérir, afin de la maladie et il faut enlever le malade à son milieu, d'abord pour l'empêcher de contaminer son entourage, ensuite pour le mettre dans les conditions exigées pour sa guérison.

Il faut en outre pas nous dire que cette dernière mesure est cruelle. Elle est avant tout d'ordre et de générale et ensuite très humanitaire puisque quelle garantit de la contagion un grand nombre d'autres personnes et qu'elle amène presque certainement la guérison du patient, la tuberculose soignée dans les conditions hygiéniques convenables se tel [illegible] pour ainsi dire toujours [illegible].

Quel sera dès lors le malade assez dénué de sentiment et de raison pour hésiter entre la mort certaine à laquelle il se condamne, lui et son entourage, et sa guérison. Quelle serait la famille assez cruelle pour contraindre le récalcitrant à la santé d'un de ses membres ?

Les prescriptions hygiéniques nécessaires au traitement de la tuberculose ne peuvent être suivies que rarement au domicile des malades, d'autant moins que la plupart dentre eux sont des travailleurs et l'on connaît les conditions déplorables dans lesquelles ils sont trop souvent logés. Les habitations sont, au reste, de foyers extrêmement favorables au développement de la maladie, l'air y est vicié par l'exiguïté du local rarement en rapport avec le nombre de gens qui y dorment, vivent, travaillent, par l'entassement de la famille, par l'absence de lumière, etc.

Ajoutez à tout cela, les salaires peu rémunérateurs, une alimentation défectueuse, le surmenage, causes qui ont pour résultat de mettre l'organisme dans un état de réceptivité très grande et vous ne serez pas étonné des ravages causés parmi ces pauvres gens.

C'est ainsi que les statistiques montrent que sur 100 décès de riches, 30 sont dus à la tuberculose, tandis que sur 100 décès de pauvres, elle fait 33 victimes ! La tuberculose est donc onze fois plus fréquente chez les pauvres que chez les riches.

Croit-on que l'entassement des tuberculeux, dans quelques salles d'hôpital, et l'on sait que les salles des hôpitaux ne constituent pas le dernier mot de l'hygiène, ne constitue pas un danger ? Croit-on que, placés dans ce milieu, ils sont appelés à guérir !

Non, les conditions d'air, de lumière, indispensables au traitement, ne seraient pas changées et les résultats obtenus resteraient sensiblement les mêmes.

M. le docteur Van Ryn, secrétaire de la Ligue belge contre la tuberculose, a établi que, dans les hôpitaux de Bruxelles, sur 800 phtisiques traités, 1 en meurt. 0 pour cent, qu'aucun n'y guérit jamais et que ceux qui n'y meurent pas retournent chez eux répandre le mal.

Il établit, d'autre part, combien la cure dans les sanatoria est efficace et quels sont les remarquables résultats obtenus par le traitement approprié.

L'efficacité du traitement dans les sanatoria est absolument démontrée. Les villes et plus particulièrement les villes industrielles devraient être tenues de créer des établissements de ce genre.

Ils ne doivent pas, comme on serait porté à le croire, être édifiés dans des endroits à climat spécial, ils peuvent s'élever dans le voisinage de la plupart de nos grands centres.

L'exemple des sanatoria belges est concluant à ce sujet. Deux de leurs sanatoria, Blanenfeld et Malchin, sont installés dans une plaine aride, dans un pays désolé, sur les champs d'épandage des égouts de Berlin et cependant le taux de décès n'y est que de [illegible] pour cent. Rapportez ces chiffres des résultats obtenus dans nos hôpitaux et dites-moi s'ils ne sont pas convaincants.

Si le mal est terrible, le remède est aisé et on est en droit d'espérer que les pouvoirs publics ne tarderont pas à créer les installations destinées à sauver de la mort des milliers et des milliers d'êtres humains.

En attendant cette mesure générale de sécurité et de salubrité publique, nous formons des vœux pour que les dévoués quêteurs du cortège de la Mise ouvrière récoltent, dimanche, une abondante moisson d'argent, afin de permettre au Comité de la Ligue de fonctionner rapidement dans le Nord un premier sanatorium pour les tuberculeux.

JEAN-JACQUES

LES MINEURS BELGES
Provocations patronales

Les règlements d'ateliers, rendus obligatoires de par la loi, sont presque uniformes dans tous les charbonnages. Les préavis doivent se donner régulièrement tous les [illegible] cette mise en règle les parties sont libres de tout engagement.

L'ouvrier étant rendu libre de tout engagement reprend son livret, va se présenter pour demander du travail dans un autre charbonnage, [illegible] à qui de droit pour demander de l'ouvrage.

On lui demande alors : « D'où venez-vous ? »

L'ouvrier répond : « D'un tel charbonnage du Centre. » On lui réplique alors, malgré la pénurie de bras qui se fait sentir partout en ce moment : « Il n'y a pas de travail pour vous. » C'est légal.

Mais, ce qui est pas légal, c'est la vérité. L'attitude de la Société du travail du Centre ne pas prendre les ouvriers du charbonnage du Centre.

Il a été [illegible] par leurs chefs personnels qui [illegible] aux fouriers, qui [illegible] ne pouvaient pas les embaucher. Ils leur donnaient le conseil que voici : « Aller travailler trois mois dans un autre bassin et dans une autre industrie ou [illegible] ensuite vous reviendrez avec votre livret signé d'un autre patron que conque, nous vous donnerons du travail ».

Cette entente a été contractée entre patrons pour que l'ouvrier ne puisse pas, comme il le fait souvent, en profiter des augmentations continuelles des prix de vente des charbons, réclamer les augmentations de salaires.

A la demande de plusieurs syndicats, le Comité de la Fédération des mineurs du Centre se réunira cette semaine, afin de prendre des mesures pour qu'un tel fait ne se reproduise pas de la manière dont [illegible] que [illegible] de prendre les sociétés charbonnières du Centre.

NOS DÉPÊCHES
(Par Service Téléphonique Spécial)

La GUERRE en CHINE
Les troupes internationales à Pékin

Shanghaï, 20 juin. — Des nouvelles de source chinoise, rencontrant créance auprès des autorités officielles, annoncent que les légations de Pékin étaient intactes le 17 juin, et que l'amiral Seymour, à la tête de l'expédition internationale, est arrivé à Pékin.

Une note officielle

Paris, 20 juin. — Le ministère des affaires étrangères nous communique la note suivante :

— Notre consul à Mong-Tsé a reçu de M. Ir[illegible] un télégramme daté de Yun-Nam-Fou 15 juin, et ainsi conçu :

Attaqués le 10 juin à la sortie de Yun-Nam-Fou, nous avons été forcés de rentrer dans la ville ; tous nos bagages ont été pillés ; les établissements des missions et le chemin de fer ont été incendiés, excepté maintenant on a rassemblé nos nationaux et on nous avons tenu avec nos [illegible].

Au bout de deux heures, les mandarins ont enfin pris des mesures et les ont mis en demeure de nous conduire à la frontière et de répondre des [illegible].

Il y a urgence que le gouvernement exige impérieusement notre sortie, car nous sommes comme prisonniers, mais il faut que l'Indo-Chine ne fasse pas franchir la frontière à ses troupes actuellement [illegible] les Français sont hors de danger. »

Le vice-roi de Mong-Tsé a outre que la situation est toujours précaire [illegible] de régulières, mais jusqu'ici aucun événement grave.

Nouveaux massacres et incendies

Shanghaï, 20 juin. — La station télégraphique de Kaifan a été brûlée par les Boxers. Le personnel du télégraphe a pu sortir à temps.

Le vice-roi de Wou-Sung, au nord de la Chine, a donné les assurances formelles aux consuls qu'au une attaque n'aurait lieu contre les concessions étrangères de Chang-Hai.

Les consulats [illegible] Chine communication avec les légations de Pékin depuis le 11, et il règne une grande anxiété relativement à la sécurité des Européens dans la capitale.

Des bruits innombrables courent la ville, mais aucune n'a d'information authentique n'a pu se passer.

On a courir le bruit, à Che-Fou, que la populace et les troupes de Pékin, rendues furieuses par la destruction de Tai-Ou, ont massacré tous les ministres européens, ainsi que leurs employés et domestiques. [illegible] les légations sont [illegible] jusqu'à la dernière extrémité. Les pertes des Chinois seraient considérables.

La colonie étrangère de Changhaï se refuse à croire à cette royaliste nouvelle.

Le vice-roi Chuan, qui annonce qu'un massacre de chrétiens [illegible] nombreux. Quelques étrangers ont été menacés.

Le steamer [illegible], qui fait le service entre Changhaï et Chung-King, est à la dérive : le commandant n'est pas avertir par suite de l'attitude menaçante des Boxers.

On annonce que des troubles ont éclaté à Hang-Tchéou-Fou.

Les [illegible] attachés à la mission [illegible] ont été [illegible] la légation [illegible] le consul français a été fait prisonnier avec trois missionnaires.

[illegible] Tou-Chouang, grâce à la présence des troupes russes, la situation est moins mauvaise.

Ces nouvelles n'ont rien d'officiel et nous les donnons sous toutes réserves.

LE BOMBARDEMENT DE TAKOU

Nouvelle officielle

Shanghaï, 20 juin. — Dans la nuit qui a précédé l'attaque des forts de Takou, le cuirassé anglais « Centurion », un cuirassé russe et un croiseur américain ont réussi à couper les fils qui reliaient les torpilles, placées à l'embouchure de la rivière, avec les forts.

On nous [illegible] une violente explosion à bord du croiseur russe [illegible]

FEUILLETON DU 20 JUIN. — N° 21

LES DEUX ORPHELINES
PAR
Adolphe D'ENNERY

TROISIÈME PARTIE

Pas une fibre ne bougea sur sa figure énergique, lorsqu'il fit signe au chevalier d'approcher.

Il s'était levé et se tenait la main appuyée sur la table.

De son côté le chevalier avait, après la promesse obtenue de la comtesse, recouvré son entière liberté d'esprit.

Il ressentait, le cœur soulagé du poids d'un secret partagé avec une confidente qu'il avait su ramener à l'indulgence.

S'inclinant légèrement :

— Vous avez désiré que je revienne, monsieur le comte, me voici ! Vous avez besoin, m'avez-vous dit, de me parler..., je suis à vos ordres !

Monsieur de Linières laissa s'écouler une seconde.

Il donnait, évidemment, à son émotion le temps de se calmer.

Puis, tout à fait maître de lui :

— Vous avez bien compris, chevalier, quels sentiments de convenance, d'affection et... de dignité m'ont fait accepter, tout à l'heure, l'explication de la comtesse ?

Roger pressentit un danger.

— Monsieur..., commença-t-il.

Mais celui-ci l'interrompit aussitôt en continuant :

— Vous avez bien compris que cette explication... ne pouvait me convaincre ?

— Quoi... vous pensez... balbutia le chevalier.

— Je pense, fit M. de Linières en s'animant, que ce n'est pas sur vous mais sur elle-même que la comtesse... pleurait, il n'y a qu'un instant.

Il dardait, maintenant, des regards pénétrants sur le visage inquiet du jeune homme.

Et affirmant, d'un geste énergique sa conviction :

— Non ! Ce n'est ni de vous, ni... de vos secrets, qu'il était question dans votre entretien.

Puis avec éclat :

— Mais de ses secrets à elle et de sa vie passée !...

Roger allait se récrier.

M. de Linières ne lui en laissa pas le temps.

— Oui, reprit-il avec véhémence il s'agissait de ce mystère qui pèse sur l'âme de la comtesse... sur sa conscience peut-être... et qui fait le supplice de ma vie à moi !...

La voix du lieutenant de police avait une intonation déchirante en prononçant ces derniers mots.

Le chevalier de Vaudrey se sentit plein de pitié pour cet homme d'honneur qui avait pu tenir secrètes, jusque-là, les souffrances morales qu'il était, maintenant, impuissant à renfermer en soi.

Cette douleur, qu'il devinait poignante ce désespoir, qui se révélait en dépit de l'orgueil, remuèrent l'âme de Roger.

Et, oubliant la sévérité du comte, son implacable volonté du roi, son inébranlable résolution de passer outre aux objections, aux prières, aux résistances pour lui imposer ce mariage qui révoltait son cœur ; oubliant enfin ses propres tourments pour ne penser qu'au sort de cet homme de cœur, le neveu de la comtesse courba le front devant son oncle, dominé par le spectacle de cette douloureuse infortune.

Mais Roger allait passer par une épreuve nouvelle.

M. de Linières, dans la violence de sa colère, dans le délire de son âme, supposa que le neveu de Diane allait se faire le révélateur du mystère qu'il voulait pénétrer.

Cet homme si digne allait proposer à un gentilhomme de commettre une indignité.

Le comte s'était, en effet, approché de Roger, toujours silencieux.

Et il s'était écrié, devenu de plus en plus pressant :

— Parlez donc, chevalier... quel secret vous confiait la comtesse ?

M. de Vaudrey releva fièrement la tête.

Il soutint le regard de M. de Linières, avec une froide expression de hauteur, lorsque celui-ci lui dit sans hésitation, sans rougeur au front :

— Je veux tout savoir, parlez !

— Monsieur le comte !...

— Parlez, vous dis-je... je le veux... je l'ordonne !

Cette fois, le chevalier voulut mettre un terme à cet interrogatoire qui le révoltait.

Et il répondit d'un ton ferme :

— Je ne sais rien, monsieur, je n'ai rien à vous dire.

Alors le comte de Linières éclata en reproches violents.

— Soit, s'exclama-t-il, oubliez, monsieur, le souvenir de mon affection, de mes soins, de mes bienfaits.

Roger fit un mouvement.

— Deux fois en un jour, reprit le comte avec amertume, vous avez résisté à mes ordres..., à mes prières...

Puis d'un ton hautain :

— Mais la confidence que vous ne voulez pas me faire..., je l'obtiendrai quand même...

Le chevalier eut un léger tressaillement.

M. de Linières continua :

— Je n'en connaîtrai pas moins ce mystère que vous refusez de me dévoiler.

L'attitude si résolue de son oncle mettait maintenant Roger aux prises avec les plus terribles appréhensions.

Il ne pouvait plus espérer, après la scène qui venait d'avoir lieu, que le lieutenant de police s'arrêtât dans la voie nouvelle où il s'engageait et au bout de laquelle se trouvait peut-être hélas ! la perte irrémédiable de la comtesse de Linières et le déshonneur de la famille de Vaudrey.

Il redoutait, maintenant, de quitter M. de Linières, d'abandonner à lui-même cet homme en proie à une exaspération menaçante.

Il eût voulu pouvoir s'attacher à ses pas, le garder à vue, afin de ne rien ignorer des démarches qu'il tenterait dans le but de découvrir le terrible mystère de la famille de Vaudrey.

Frappé du changement subit qui venait de s'opérer en lui et comme s'il eût deviné les secrètes appréhensions de son âme, le comte, avec une froide ironie, se contenta de dire.

— Cela est bien décidé, M. le chevalier vous refusez de me dévoiler ce secret dont vous êtes, je le sais à présent, le dépositaire ?

— J'ignore, Monsieur, de quel secret vous voulez parler.

M. de Linières eut alors un geste de triomphe.

— Eh bien, s'écria-t-il... vous allez le connaître avec moi.

A ce moment, en effet, l'huissier revenait, apportant un volume relié que le lieutenant de police lui fit signe de déposer sur la table.

Ceci fait, l'huissier se retira.

Le chevalier de Vaudrey avait suivi cette pantomime sans y rien comprendre.

Il se demandait, maintenant, ce que pouvait renfermer ce mystérieux volume que venait d'apporter l'huissier et que M. de Linières semblait couver du regard.

Le comte, alors, s'approcha lentement de la table et posant la main sur le volume, il dit :

— Il y a là, dans ces archives de la police...

Roger fit un mouvement de surprise...

— Ce livre... commença-t-il.

Mais son interlocuteur ne le laissa pas achever.

Impassible devant l'agitation qui se manifestait dans l'attitude de son neveu, il reprit :

— Il y a, dis-je, dans ces archives de la police, les secrets des familles les plus humbles et les plus nobles...

Puis, après une pause, pendant laquelle il regarda fixement le chevalier, il ajouta :

— Il y a le secret de Diane de Vaudrey comtesse de Linières.

Roger eut un geste d'épouvante.

— Et, puisque vous l'ignorez, ce secret, M. le chevalier... Vous allez le connaître avec moi !...

M. de Linières avait pris le livre et se mettait en devoir de l'ouvrir.

Le chevalier de Vaudrey jeta un cri de révolte.

— Oh ! ce serait horrible !... Ce serait odieux ! s'écria-t-il.

Sans l'écouter, M. de Linières se mit à feuilleter le volume.

Roger suivait d'un œil anxieux, chacun de ses mouvements.

Tout à coup, le lieutenant de police s'arrêta et corna une des pages, en disant, comme se parlant à soi-même :

— Oui, oui !... c'est bien cela.

Et il lut à haute voix :

— Maison de Vaudrey !...

Puis il continua, après avoir suivi, du doigt, quelques lignes :

— Ah !... Diane-Eléonore.... fille du comte François de Vaudrey...

A ces mots, prompt à s'élancer, le chevalier avait placé sa main sur le passage de ces archives qui concernait la famille de Vaudrey, et, pâle, la voix sourde, il avait dit au magistrat stupéfait :

— Monsieur, vous ne lirez pas cela !

Surpris à l'improviste, M. de Linières n'avait pu s'opposer à ce mouvement.

Mais se remettant aussitôt :

— Qu'est-ce à dire ? prononça-t-il sévèrement.

Roger répondit d'une voix forte :

— Ce que vous allez faire là est indigne d'un gentilhomme.

Et s'animant de plus en plus.

— C'est violer le secret d'une âme ! C'est comme si vous violiez le secret de la confession !... Et vous ne le ferez pas !

(A suivre).